

Charte du MicroLean Lab

Le MicroLean Lab (ci-après le MiLL) vise cinq objectifs :

1. expérimenter et explorer de manière concrète un nouvel imaginaire industriel en réalisant des plateformes d'expérimentation à vocation applicative autour des concepts de micro-usines connectées, autonomes et reconfigurables, spécifiquement adaptées aux besoins et aux savoir-faire de l'industrie de l'Arc Jurassien ;
2. constituer une communauté d'intérêts formée de partenaires industriels qui partagent cette vision commune et sont prêts à la soutenir activement par la signature d'une convention de participation ;
3. attirer et former les jeunes ingénieur-e-s, gestionnaires ou technicien-ne-s aux métiers dont le tissu industriel suisse a besoin ;
4. pérenniser l'adéquation entre les besoins industriels et sociétaux par le développement de technologies écologiquement et économiquement efficaces ;
5. être une vitrine pour les activités de l'industrie suisse dans le domaine de la production microtechnique et de l'Industrie 4.0, et rayonner en Suisse et à l'étranger.

Les entreprises qui signent la Charte du MicroLean Lab :

- a) adhèrent aux objectifs du MiLL formulés ci-dessus ;
- b) sont dans une démarche stratégique interne orientée vers l'innovation et l'expérimentation ;
- c) sont prêtes à la soutenir activement sur le long terme par les moyens qui leur sont le plus adaptés ;
- d) souhaitent œuvrer pour dynamiser et valoriser la place industrielle suisse, pour le maintien des emplois dans le secteur secondaire ainsi que pour l'attractivité des métiers techniques pour les nouvelles générations ;
- e) attendent de la HE-Arc une information régulière concernant les projets et l'utilisation des fonds mis à disposition ;
- f) s'engagent à collaborer de manière ouverte avec les autres membres de la Communauté d'intérêts du MiLL et sont prêtes à partager des informations de nature scientifique, technique, commerciale ou stratégique dans le cadre d'un accord de confidentialité mutuel et réciproque ;
- g) sont prêtes à partager, avec les autres membres de la Communauté d'Intérêts du MicroLean Lab, certains résultats de leur propre R&D ou expérimentations internes si cela est pertinent pour réaliser les objectifs du MiLL ;
- h) sont prêtes à conclure des accords commerciaux préférentiels avec les autres membres de cette communauté de manière équitable et réciproque ;

- i) acceptent d'être visibles en tant que partenaires du MiLL dans les actions de communication locales, nationales ou internationales ;
- j) acceptent que les membres de la Communauté d'intérêts puissent bénéficier des résultats issus du MiLL et de leur exploitation indépendamment des ressources mises à disposition de la HE-Arc ;
- k) attendent en contrepartie que le HE-Arc traite de manière équitable l'ensemble des membres de la Communauté d'intérêts et assure une certaine cohérence entre les différentes conventions de participation ;
- l) ne sont pas dans une démarche purement commerciale ni dans l'attente de résultats commerciaux directs et immédiats ;
- m) sont prêtes à proposer ou soutenir des projets d'étudiants dans le cadre des activités du MiLL ;
- n) et forment en conséquence la Communauté d'intérêts du MiLL au sens de la Convention de participation au MicroLean Lab.